

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, le mardi 13 septembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1      Madame Nathalie Bélanger, siège # 4  
Monsieur Gilles Racine, siège # 2      Monsieur Normand St-Pierre, siège # 5  
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3      Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Monsieur Jean Jules Dansereau, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire.

1

---

---

**16-09-233    Ouverture de la séance**

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Roch Lachance  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 30.

**Adoptée à l'unanimité**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
1.	<b>16-09-233</b>	<b><i>Ouverture de la séance</i></b>
2.	<b>16-09-234</b>	<b><i>Adoption de l'ordre du jour</i></b>
3.	<b>16-09-235</b>	<b><i>Adoption du procès-verbal du 9 août 2016</i></b>
4.	<b>16-09-236</b>	<b><i>Dépôt de la liste des dépenses</i></b>
5.	<b>16-09-237</b>	<b><i>Engagement temporaire – Classement de dossiers</i></b>
6.	<b>16-09-238</b>	<b><i>Bourse de persévérance scolaire</i></b>
7.	<b>16-09-239</b>	<b><i>Assurance Patrimoine'Art</i></b>
8.	<b>16-09-240</b>	<b><i>Contrat de location de salles</i></b>
<b>TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER</b>		
9.	<b>16-09-241</b>	<b><i>Pavage des accotements sur les routes 108 et 263</i></b>
10.	<b>16-09-242</b>	<b><i>Rang 1 – Programme de réhabilitation du réseau routier local</i></b>
11.	<b>16-09-243</b>	<b><i>Projet 2016-10 – Enlèvement de la neige et déglacage des chemins et rangs de la Municipalité de Lambton – Octroi du contrat</i></b>
12.	<b>16-09-244</b>	<b><i>Projet 2016-11 – Enlèvement de la neige et déglacage des rues et avenues de la Municipalité de Lambton – Octroi du contrat</i></b>
13.	<b>16-09-245</b>	<b><i>Modification de la zone de 50 km – 2<sup>e</sup> Avenue &gt; 2<sup>e</sup> Rang &gt; Route 263</i></b>
14.	<b>16-09-246</b>	<b><i>Demande Julie Bureau et Daniel Lapointe</i></b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU – EAU ET ÉGOUTS</b>		
15.	<b>16-09-247</b>	<b><i>Projet 16-05-135 – Conduite d'amenée Giguère et Quirion</i></b>
16.	<b>16-09-248</b>	<b><i>Projet 16-09-136 – Réseaux de distribution Giguère et Quirion</i></b>

<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES – DÉCHETS DOMESTIQUES</b>		
17.	<b>16-09-249</b>	<b><i>Entente de partenariat – Recyclage des produits électroniques</i></b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		
18.	<b>16-09-250</b>	<b><i>Dérogation mineure – Claude Bélanger</i></b>
19.	<b>16-09-251</b>	<b><i>Dérogation mineure – Pierre Lapointe</i></b>
20.	<b>16-09-252</b>	<b><i>Demande d'autorisation – Ferme André Richard inc.</i></b>
21.	<b>16-09-253</b>	<b><i>Projet « Enviro-Rives 2016 » - Programme de subvention « Fonds Bassin Versant</i></b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
22.	<b>16-09-254</b>	<b><i>PIC 150 – Isolation murs extérieurs de l'aréna (projet 400051334)</i></b>
<b>AUTRES DOSSIERS</b>		
23.	<b>16-09-255</b>	<b><i>Correspondance</i></b>
24.	<b>16-09-256</b>	<b><i>Varia</i></b>
25.	<b>16-09-257</b>	<b><i>Période de questions</i></b>
26.	<b>16-09-258</b>	<b><i>Fermeture de la séance</i></b>

2

---

**16-09-234 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par : Louise DeBlois  
appuyé par : Roch Lachance

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant au point varia :

- Projet 2016-19 – Devis de soumissions entretien d'hiver – Certains chemins;
- Patrimoine'Art – Versement aide financière 2016;
- Engagement- Adjointe administrative à la direction générale;
- État d'avancement du dossier des médecins

**Adoptée à l'unanimité**

3

---

**16-09-235 Adoption du procès-verbal du 9 août 2016**

Le secrétaire est dispensé de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Gilles Racine  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

4

---

**16-09-236 Dépôt de la liste de dépenses**

**Incompressibles**

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de 96 673.08 \$ est remise à chacun des membres du Conseil.

**Comptes à payer**

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Roch Lachance  
appuyé par : Gilles Racine

**QUE** les comptes à payer au montant de 179 069.65 \$ soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

**Adoptée à l'unanimité**

5

---

---

**16-09-237    *Engagement temporaire – Classement de dossiers***

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de revoir le classement des dossiers matricules;

Il est proposé par : Louise DeBlois  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lambton procède à l'engagement de madame Vicky Fillion, pour une période temporaire d'environ douze (12) semaines, à titre de préposée au classement.

**QUE** la semaine de travail est de trente (30) heures, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi et que le salaire soit fixé en fonction de la politique salariale de la Municipalité de Lambton.

**Adoptée à l'unanimité**

6

---

---

**16-09-238    *Bourse de persévérance scolaire***

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 16-07-212 relativement à la mise sur pied d'une bourse de persévérance scolaire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de déterminer les critères permettant l'attribution du montant de 250.00 \$;

Il est proposé par : Gilles Racine  
appuyé par : Louise DeBlois

**QUE** le document intitulé « *Bourse de persévérance scolaire* » soit adopté tel que présenté comme faisant partie de la présente résolution.

**QUE** demande soit faite à la Caisse Populaire Desjardins du Granit de devenir partenaire de la Municipalité de Lambton afin d'honorer nos finissants.

**Adoptée à l'unanimité**

7

---

---

**16-09-239    *Assurance Patrimoine'Art***

**ATTENDU** la demande de l'organisme Patrimoine'Art d'être intégré à l'assurance de la Municipalité de Lambton;

**ATTENDU QUE** la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure la Municipalité de Lambton, a fait connaître les possibilités d'assurer l'organisme Patrimoine'Art à titre d'assuré additionnel dans la police générale de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Mutuelle des Municipalité du Québec a également émis un certain nombre de conditions :

Il est proposé par : Normand St-Pierre  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** la Municipalité de Lambton accepte d'ajouter à titre d'assuré additionnel l'organisme Patrimoine-Art pour les sections suivantes :

- Responsabilité civile générale – sans frais;
- Responsabilité erreurs et omissions – sans frais;
- Biens divers – prime annuelle de 100 \$ plus taxes;

**QUE** les conditions suivantes formulées par la Mutuelle des Municipalité du Québec soient respectées par l'organisme Patrimoine'Art :

- Lors d'organisation d'évènements, l'assureur et la municipalité demandent à recevoir une liste des activités (programmation);
- Advenant où l'organisme signe des contrats ou ententes, l'assureur et la municipalité doivent en avoir une copie;
- Si l'organisme est ou devient propriétaire d'œuvres d'art ou si l'organisme en avait sous son soin, garde et contrôle, l'assureur et la municipalité doivent en avoir une liste incluant la valeur. Il est à noter que tels œuvres ne sont pas couverts par la présente police, l'organisme doit se munir d'une assurance à part et en assumer les frais

**Adoptée à l'unanimité**

8

---

**16-09-240 Contrat de location de salles**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton fait signer un « Contrat de location de salle », aux individus et organismes reconnus et non reconnus désirant louer une des salles propriétés de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser les modalités de location ;

Il est proposé par : Nathalie Bélanger  
appuyé par : Roch Lachance

**QUE** la Municipalité de Lambton ajoute l'article suivant au contrat de location actuellement en vigueur :

« À l'occasion d'une demande de location par un particulier ou un organisme non reconnu par la Municipalité de Lambton, le Locataire doit fournir la raison de sa location et la Municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande, sans aucune justification et sans possibilité de recours de la part du demandeur. »

**QUE** la Municipalité de Lambton désigne le(la) directeur(trice) général(e) aux fins d'application du précédent article.

**Adoptée à l'unanimité**

**TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER**

9

---

**16-09-241 Pavage des accotements sur les routes 108 et 263**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a adopté lors de la séance ordinaire de juillet 2016, la résolution 16-07-206 posant certaines conditions à la signature de l'entente avec le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour le pavage des accotements des routes 108 et 263;

**ATTENDU QUE** les explications fournies par le ministère ainsi que l'assurance que toutes les pièces justificatives des coûts admissibles seront fournis à la municipalité à la demande de paiement;

Il est proposé par: Nathalie Bélanger  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lambton abroge la résolution 16-07-206;

**QUE** le Maire, monsieur Ghislain Breton, soit autorisé à signer l'entente d'asphaltage des accotements sur les routes 108 et 263.

**Adoptée à l'unanimité**

10

---

**16-09-242 Rang 1 – Programme de réhabilitation du réseau routier local**

**ATTENDU** la lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports confirmant le versement d'une aide financière maximale de 547 344 \$ pour le projet de réfection complète du Rang 1;

**ATTENDU QU'**une entente établissant les conditions entourant cette contribution financière, notamment en matière de modalités de versement et d'obligations des parties, doit être signée;

Il est proposé par: Roch Lachance  
appuyé par : Gilles Racine

**QUE** la Municipalité de Lambton accepte l'aide financière attribuée en vertu du programme de réhabilitation du réseau routier local, Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local;

**QUE** le Maire, monsieur Ghislain Breton, soit autorisé à signer l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux d'amélioration.

**Adoptée à l'unanimité**

11

---

**16-09-243 Projet 2016-10 – Enlèvement de la neige et déglacage des chemins et rangs de la Municipalité de Lambton – Octroi du contrat**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a procédé à un appel de soumissions pour l'enlèvement de la neige et le déglacage des chemins et rangs de la municipalité pour les années 2016-2017 – 2017-2018 et 2018-2019;

**ATTENDU QUE** deux (2) entreprises ont soumis des prix dans le cadre dudit appel de soumissions soient :

- Excavation Clément Duquette Inc. 1 946 137.96 \$
- 9200-9349 Québec Inc.  
(Travaux agricoles Richard Lapointe) 494 074.02 \$;

**ATTENDU QUE**, suite à l'analyse des soumissions, les deux (2) soumissionnaires se sont avérés conformes;

**ATTENDU QUE** le contrat doit être attribué au plus bas soumissionnaire conforme et sur le calcul des trois (3) années;

Il est proposé par: Normand St-Pierre  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** la Municipalité de Lambton accorde le contrat pour l'enlèvement de la neige et le déglacage des chemins et rangs de la municipalité pour les années 2016-2017 –

2017-2018 et 2018-2019, à 9200-9349 Québec Inc. (Travaux agricoles Richard Lapointe), pour un montant total pour les trois (3) années de 494 074.02 \$;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau, soit et il est autorisé à signer tout document relatif à la signature du contrat.

#### **Adoptée à l'unanimité**

12

---

---

#### **16-09-244 *Projet 2016-11 – Enlèvement de la neige et déglacage des rues et avenues de la Municipalité de Lambton – Octroi du contrat***

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a procédé à un appel de soumissions pour l'enlèvement de la neige et le déglacage des rues et avenues de la municipalité pour les années 2016-2017 – 2017-2018 et 2018-2019;

**ATTENDU QU'**une (1) seule entreprise a soumis, des prix dans le cadre dudit appel de soumissions soit :

- 9200-9349 Québec inc.  
(Travaux agricoles Richard Lapointe) 123 039.45 \$;

**ATTENDU QUE**, suite à l'analyse de la soumission, le soumissionnaire s'est avéré conforme;

**ATTENDU QUE** le contrat doit être attribué au plus bas soumissionnaire conforme et sur le calcul des trois (3) années;

Il est proposé par: Roch Lachance  
appuyé par : Gilles Racine

**QUE** la Municipalité de Lambton accorde le contrat pour l'enlèvement de la neige et le déglacage des rues et avenues de la municipalité pour les années 2016-2017 – 2017-2018 et 2018-2019, à 9200-9349 Québec Inc. (Travaux agricoles Richard Lapointe), pour un montant total pour les trois (3) années de 123 039-45 \$;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau, soit et il est autorisé à signer tout document relatif à la signature du contrat.

#### **Adoptée à l'unanimité**

13

---

---

#### **16-09-245 *Modification de la zone de 50 km – 2<sup>e</sup> Avenue > 2<sup>e</sup> Rang > Route 263***

**ATTENDU QUE** la zone actuelle de limitation de vitesse à 50 km/h, en provenance de Saint-Sébastien, direction 108 (rue Principale) commence devant le 252, 2<sup>e</sup> avenue (Ber-For);

**ATTENDU QUE** le panneau avancé d'indication de la zone de 50 est installé un peu avant le 245, 2<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU QU'**avant cette zone, la vitesse est de 90 km/h, la décélération à l'approche de la zone de 50 est quasi inexistante;

**ATTENDU QUE** le secteur est achalandé, notamment en raison de la présence de l'entreprise des Portes Lambton et du noyau urbain;

Il est proposé : Louise DeBlois  
appuyé : Nathalie Bélanger

**QUE** demande soit faite, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de modifier l'emplacement de la zone de 50 et que le début de la zone soit implanté avant le 260, 2<sup>e</sup> Rang avec un signal avancé installé face au réservoir d'eau potable de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

14

---

---

**16-09-246 Demande Julie Bureau et Daniel Lapointe**

**ATTENDU QUE** madame Julie Bureau et monsieur Daniel Lapointe du 316, route 263 Nord à Lambton, demande à la Municipalité d'appuyer leur démarche face au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**ATTENDU QUE** depuis 2006, le terrain de madame Bureau et monsieur Lapointe a été maintes fois inondé, en raison de la grosseur des ponceaux amenant l'eau au lac;

**ATTENDU QUE** ces ponceaux sont la responsabilité du ministère des Transports;

Il est proposé : Roch Lachance  
appuyé : Gilles Racine

**QUE** la Municipalité de Lambton demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de procéder à une étude visant à connaître le débit d'eau et ainsi modifier, s'il y a lieu, la grosseur des ponceaux afin de protéger le terrain du 316, route 263 Nord à Lambton.

**Adoptée à l'unanimité**

## ***HYGIÈNE DU MILIEU – EAU ET ÉGOUTS***

15

---

---

**16-09-247 Projet 16-05-135 – Conduite d'amenée Giguère et Quirion**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton désire procéder aux travaux d'installation d'une conduite d'amenée en vue de remplacer le réseau d'aqueduc existant dans le secteur des chemins Giguère et Quirion;

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme, Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire retirer les travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU;

Il est proposé par : Louise DeBlois  
appuyé par : Normand St-Pierre

**QUE** la Municipalité de Lambton s'engage à :

- Respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- Être la seule responsable à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- Réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- Payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- Assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lambton autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet 16-09-135 : « Conduite d'aménée Giguère et Quirion ».

**QUE** la Municipalité de Lambton approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU.

#### **Adoptée à l'unanimité**

16

---

#### **16-09-248    *Projet 16-09-136 – Réseaux de distribution Giguère et Quirion***

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton désire réaliser le projet de l'implantation de réseaux d'aqueduc dans le secteur des chemins Giguère et Quirion;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a produit un rapport sur l'état des réseaux privés d'aqueduc existants de ce secteur;

**ATTENDU QUE** ce rapport démontre qu'il est nécessaire de procéder aux travaux d'implantation de nouveaux réseaux d'aqueduc et de se raccorder au réseau municipal;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme, Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par : Roch Lachance  
appuyé par : Louise DeBlois

**QUE** la Municipalité de Lambton s'engage à :

- Respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Être la seule responsable à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;



- Réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- Payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- Assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lambton autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet 16-09-136 : « Réseaux de distribution Giguère et Quirion ».

**Adoptée à l'unanimité**

## **MATIÈRES RÉSIDUELLES – DÉCHETS DOMESTIQUES**

17

---

### **16-09-249 Entente de partenariat – Recyclage des produits électroniques**

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur, en juin 2011, du Règlement sur la récupération / valorisation des produits par les entreprises du Québec, il est nécessaire d'effectuer la récupération des produits électroniques;

**ATTENDU QUE** l'organisme ARPE-Québec est l'organisme reconnu par Recyc-Québec pour gérer le programme de récupération et de recyclage des produits des aventures des « Serpuariens »;

**ATTENDU QUE** l'écocentre de Lambton est un point de dépôt officiel de ARPE-Québec;

Il est proposé par : Normand St-Pierre  
appuyé par : Réal Veilleux

**DE PROCÉDER** à une entente de partenariat avec la Municipalité de Lambton et ARPE-Québec afin de décrire les rôles et les responsabilités du point de dépôt;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Lambton, soit et il est, autorisé à signer une entente de partenariat pour le recyclage des produits électroniques.

**Adoptée à l'unanimité**

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

18

---

### **16-09-250 Dérogation mineure – Claude Bélanger**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a adopté la résolution 16-08-223, acceptant la dérogation mineure de monsieur Claude Bélanger tout en fixant certaines conditions;

**ATTENDU QU'**il existe déjà sur le terrain de monsieur Bélanger un bâtiment principal et qu'en conséquence les conditions énoncées dans la résolution ne sont pas nécessaires;

Il est proposé par : Gilles Racine  
appuyé par : Roch Lachance

**QUE** la dérogation mineure de monsieur Claude Bélanger soit acceptée sans aucune condition, afin de permettre la construction d'une remise avec une hauteur de 4.29 mètres.

**Adoptée à l'unanimité**

19

---

**16-09-251 Dérogation mineure – Pierre Lapointe**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a adopté la résolution 16-08-221, reportant la décision concernant la dérogation mineure de monsieur Pierre Lapointe;

**ATTENDU QUE**, suite aux renseignements complémentaires de monsieur Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment et après étude des documents;

Il est proposé par : Gilles Racine  
appuyé par : Roch Lachance

**QUE** la dérogation mineure de monsieur Pierre Lapointe soit refusée.

**QU'**une rencontre soit organisée avec monsieur Lapointe afin de discuter de ses intentions et des possibilités pouvant permettre de rendre la construction de son bâtiment projeté conforme à la réglementation municipale.

**Adoptée à l'unanimité**

20

---

**16-09-252 Demande d'autorisation – Ferme André Richard inc.**

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation présentée par la Ferme André Richard inc., située au 189, rang St-Joseph, consistant à traverser la route sous terre pour relier par tuyau de 1.25 pouce de diamètre le système de chauffage central à la maison et à l'étable du 192, rang St-Joseph;

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 14-05-143 « Règlement relatif à l'occupation du domaine public » régit les demandes d'occupation du domaine public et établit les conditions d'autorisation;

**ATTENDU QUE** Ferme André Richard inc. s'engage à respecter les conditions qui sont prévues aux fins de l'utilisation projetée et notamment au maintien d'une assurance responsabilité civile exigée pour toute la durée de l'occupation du domaine public.

Il est proposé par : Réal Veilleux  
appuyé par : Gilles Racine

**QUE** la Municipalité de Lambton accorde à Ferme André Richard inc. l'occupation du domaine public, à l'endroit déterminé sur le plan déposé et qui consiste à l'installation d'un tuyau de 1.25 pouce de diamètre afin de relier le système de chauffage centrale du 189, rang St-Joseph à la maison et à l'étable situés au 192, rang St-Joseph.

**QUE** les travaux à être effectués soient sous la supervision du Service de la voirie de la Municipalité de Lambton.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**16-09-253 *Projet « Enviro-Rives 2016 » - Programme de subvention « Fonds Bassin Versant »***

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton en collaboration avec l'Association du Grand lac St-François, secteur sud, présentait à la MRC du Granit, dans le cadre du programme de subvention « Fonds du Bassin Versant », une demande visant à sensibiliser, à conseiller et à accompagner les riverains dont la bande riveraine s'avère non conforme au Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau 2008-14,

**ATTENDU QU'**un montant de maximum 5 000 \$ avait été accordé dans le cadre dudit programme;

**ATTENDU** l'engagement de madame Ariane Lessard à titre de stagiaire en environnement pour supporter la municipalité dans le travail à accomplir;

Il est proposé par : Louise DeBlois  
appuyé par : Nathalie Bélanger

**D'ACCEPTER** le rapport déposé par madame Ariane Lessard en date du 5 août 2016 et de remercier madame Lessard de son travail et du professionnalisme démontré à l'accomplissement de sa tâche.

**Adoptée à l'unanimité**

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

**16-09-254 *PIC 150 – Isolation murs extérieurs de l'aréna (projet 400051334)***

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a présenté une demande d'aide financière au ministère Développement économique Canada pour les régions du Québec, dans le cadre du Programme PIC 150, afin de procéder aux travaux d'isolation des murs extérieurs de l'aréna;

**ATTENDU QUE** pour continuer l'analyse du dossier, des informations et documents additionnels sont requis;

Il est proposé par : Normand St-Pierre  
appuyé par : Louise DeBlois

**QUE** la participation de la Municipalité de Lambton sera de minimum cinquante pour cent (50%) des coûts admissibles du projet, mais pourra aller jusqu'à soixante-six point sept pour cent (66.7%), si nécessaire.

**QUE** la Municipalité de Lambton s'engage à procéder à des appels de propositions pour les honoraires professionnels, s'ils sont estimés à 50 000 \$ et plus;

**QUE** la Municipalité de Lambton s'engage à procéder à des appels de propositions pour les frais d'immobilisations, les travaux étant estimés à 100 000 \$ et plus;

**QUE** la Municipalité de Lambton confirme que les fonds de la contribution municipale ne proviennent pas de la Taxe d'accise fédérale sur l'essence.

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau, soit et il est, autorisé à déposer tous les documents requis pour l'analyse du dossier ainsi que de signer l'entente entre le Ministère de Développement économique Canada pour les régions du Québec et la Municipalité de Lambton, s'il y a lieu.

**Adoptée à l'unanimité**

## **AUTRES DOSSIERS**

23

---

### **16-09-255 Correspondance**

Le courrier reçu durant le mois d'août 2016 a été remis aux élus.

24

---

### **16-09-256 Varia**

#### **16-09-256A Projet 2016-19 – Devis de soumissions entretien d'hiver – Certains chemins**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton désire procéder à un appel d'offres pour l'enlèvement de la neige et le déglacage de certains chemins de la Municipalité;

Il est proposé par : Louise DeBlois  
appuyé par : Gilles Racine

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau, à procéder au lancement de l'appel d'offres pour l'enlèvement de la neige et le déglacage de certains chemins de la Municipalité de Lambton;

**QUE** les documents d'appel d'offres soient transmis sur invitation aux entreprises suivantes :

- Les rails Sylvain Richard;
- Monsieur Émilien Lapointe;
- Travaux agricoles Richard Lapointe;
- Monsieur Bruno Boisvert;
- Ferme Holduc inc.;
- Transport Marco Labrecque.

**Adoptée à l'unanimité**

---

### **16-09-256B Patrimoin'Art – Versement aide financière 2016**

**ATTENDU** la « Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et individus », adoptée le 24 mars 2015;

**ATTENDU QUE** la grille d'analyse d'aide financière pour 2016 déterminait une aide de 1300 \$ à Patrimoin'Art;

**ATTENDU** le rapport d'analyse préparé par François Nadeau, agent de développement;

Il est proposé par : Normand St-Pierre  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** la somme due à Patrimoin'Art, constituant le versement final de l'aide financière pour 2016, au montant de 256.93 \$ soit accepté et payé.

**Adoptée à l'unanimité**

**16-09-256C Engagement – Adjointe administrative à la direction générale**

**ATTENDU QU'**en mai 2016, la directrice générale de la Municipalité de Lambton avait ouvert le poste d'adjoint(e) administratif(ive) à la direction générale et que les candidates retenues n'avaient pas répondu aux exigences de la fonction lors des entrevues, la démarche avait été alors reportée;

**ATTENDU QU'**un deuxième concours avait été lancé afin de combler le poste d'adjoint(e) administratif(ive) et que les entrevues se sont déroulées le 12 septembre 2016;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Jocelyn Benoît, Consultant Jocelyn Benoît Inc.;

Il est proposé par : Roch Lachance  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lambton procède à l'engagement de madame Jessika Dussault, du 266, rue Richard à Lambton, à titre d'Adjointe administrative à la direction générale;

**QUE**, comme le « Manuel des employés » le prévoit, madame Dussault a droit à une période de probation de trois (3) mois;

**QUE** la semaine de travail est de trente-cinq (35) heures, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi et que le salaire soit fixé en fonction de la politique salariale de la Municipalité de Lambton.

**Adoptée à l'unanimité**

**16-09-256D État d'avancement du dossier des médecins**

Monsieur Ghislain Breton fait le point sur les démarches faites à ce jour dans le dossier des médecins en rappelant la rencontre avec le Dr. Henri-Pierre Mathieu et la lettre adressée au Collège des Médecins.

25

---

**16-09-257 Période de questions**

- Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

26

---

**16-09-258 Fermeture de la séance**

Il est proposé par: Roch Lachance  
appuyé par : Réal Veilleux

**QUE** la séance soit levée, il est 20 h 55.

---

Ghislain Breton  
Maire

---

Jean Jules Dansereau  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim